

La Chambre des comptes ne pointe « pas d'anomalies »



La mairie de Lannion a fait l'objet d'un rapport de la chambre régionale des comptes, avec 13 recommandations mais « aucune anomalie majeure » constatée. Photo Camille André

Sur le fond, la Chambre régionale des comptes n'a aucune observation alarmante sur la gestion de la Ville de Lannion entre 2019 et 2025. Sur la forme, son rapport éveille quelques points de crispation.

Mael Moizant, Jérôme Bouin

● La Chambre régionale des comptes (CRC) a passé la gestion de la Ville de Lannion, entre 2019 et 2025, au crible. « On est contrôlé à peu près une fois par mandat », décline Cédric Seureau, (premier) adjoint en charge des finances, attribution qui était déjà la sienne lors du dernier mandat analysé par la CRC. « Dans son précédent rapport, en 2019, elle n'avait pas fait d'observations particulières », rappelle-t-il. Cette fois, son rapport de 63 pages, hors annexes, est plus nuancé.

Dans les grandes lignes, elle ne pointe rien d'alarmant : « La gouvernance de la commune appelle peu d'observations » et « La fiabilité des comptes ne présente pas d'anoma-

lies majeures » ou encore « La dette consolidée est maîtrisée » ; enfin, « le produit global des impôts locaux par habitant à Lannion est nettement inférieur aux moyennes départementale, régionale et nationale ».

Un « rapport quelque peu tatillon »

Mais dans les lignes intérieures, la chambre régionale des comptes émet « treize recommandations ». Certaines peuvent apparaître obscures et/ou anecdotiques (contrôle automatisé de la comptabilité des heures supplémentaires, ouvrir un compte au Trésor pour chaque budget annexe à caractère industriel et commercial, renseigner l'ensemble des annexes aux comptes administratifs, etc.).

La synthèse pose néanmoins « une gestion des ressources humaines à améliorer » et « la situation financière de la commune fragile, sa capacité d'épargne est faible ». « Mais nos finances sont maîtrisées », veut retenir Cédric Seureau, prétextant par ailleurs « un désaccord sur le décompte des équivalents temps plein » entre CRC et mairie de Lannion.

Dans un courrier de réponse à la CRC daté du 13 mai 2026, Paul Le Bihan, maire jusqu'en mars 2026, a regretté de son côté « un rapport quelque peu trop « tatillon » (qui ne

permette pas de refléter pleinement le sérieux et la rigueur de notre gestion ». Par-delà les crispations passagères, Cédric Seureau annonce que « neuf de ces treize recommandations sont soit d'ores et déjà adoptées soit en passe de l'être ».

Peu de débat au conseil

Lundi, en soirée, le rapport de la chambre régionale des comptes faisait l'objet de la première délibération du conseil municipal. Il n'a guère suscité le débat chez les conseillers municipaux. Jérôme Froger (Lannion Collectif) a même expliqué « [partager] » l'analyse faite par la municipalité, mais regretté que la CRC n'ait pas produit davantage de recommandations « sur le fond, avec le partage de bonnes pratiques ». Au nom de son groupe, il a notamment proposé la mise en place d'une démarche de qualité au sein des services municipaux. « On est déjà dans ces démarches, lui a répondu le maire, Eric Robert. On ne s'interdit pas de mieux faire. » Enfin, à Julien Colombard (Osons Lannion), qui s'interrogeait sur les conséquences pour la ville si elle ne se conformait pas strictement aux recommandations de la cour, Cédric Seureau s'est voulu rassurant : « On ne sera pas amenés au tribunal administratif par la cour régionale des comptes ».